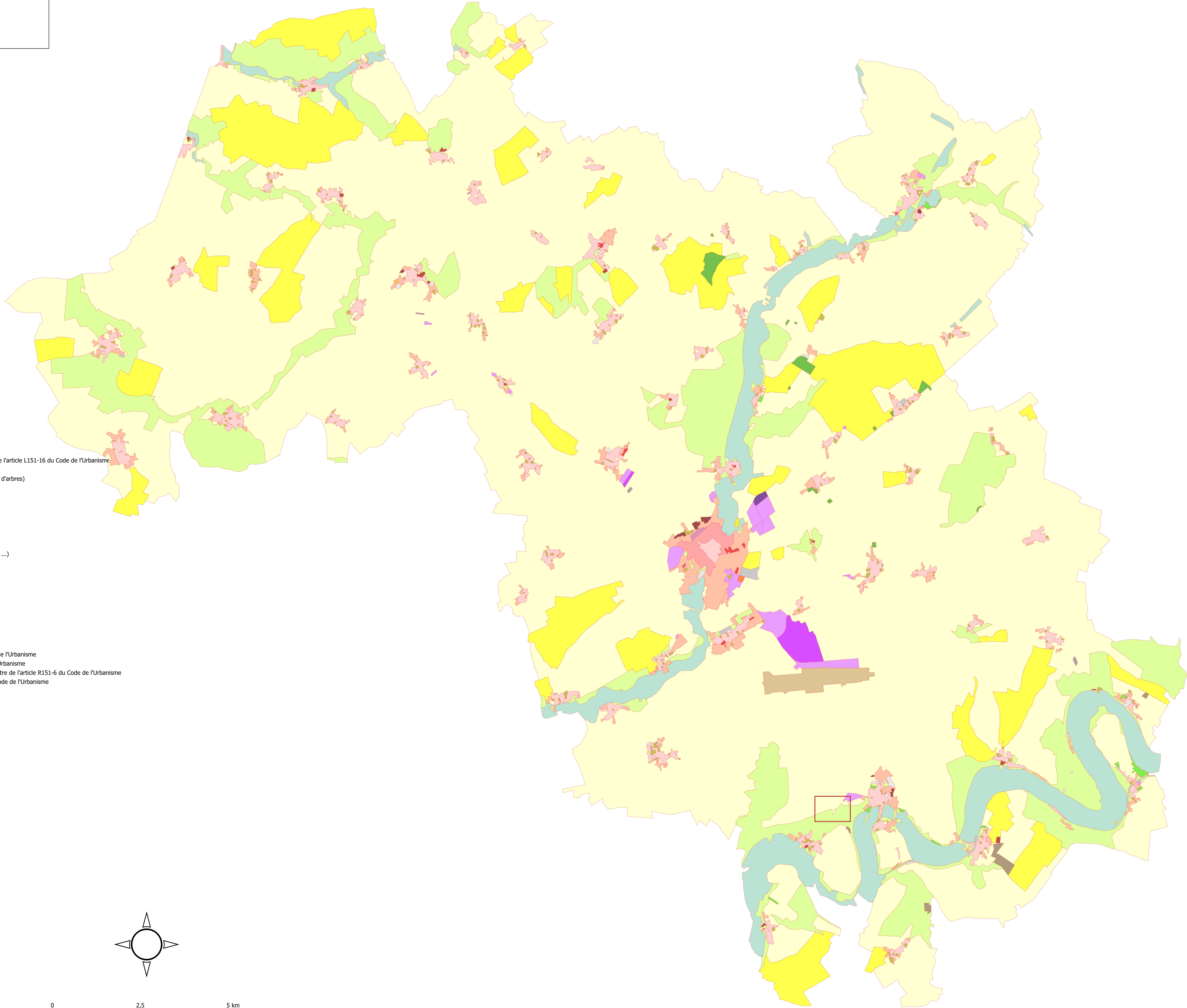


Projet de DPMEC

PLUi de la Communauté de communes du

Pays du Coquelicot

Édit  le 18/06/2026



- Annotations
- info_pct
 - Cavit s souterraines (Source : BRGM)
 - ▲ Mouvements de terrain (Source : BRGM)
- info_surf
 - Secteurs de nappes sub-affleurantes
 - Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen   fort
- prescription_pct
 - Patrimoine b t  remarquable ponctuel   prot ger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine naturel remarquable ponctuel   prot ger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (arbre, mare ...)
- prescription_lin
 - Chemin   pr server au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Cr ation d'acc s interdit pour tout nouveau logement au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
 - Lin aire le long duquel le changement de destination des rez-de-chauss e commerciaux en habitation est interdit au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine naturel remarquable lin aire   prot ger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (foss )
 - Patrimoine naturel remarquable lin aire   prot ger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (haie ou alignement d'arbres)
- captages
 - AS1 - P rim tre de protection imm diat
 - AS1 - P rim tre de protection rapproch e
 - AS1 - P rim tre de protection  loign e
- prescription_surf
 - B timent pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11,2  du Code de l'Urbanisme
 - Emplacement r serv  au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Patrimoine naturel remarquable surfacique   prot ger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (boisement, parc ...)
 - PPR inondation et ruissellement des cantons de Chaulnes et de Bray-sur-Somme : Zone de type 1
 - PPR inondation et ruissellement des cantons de Chaulnes et de Bray-sur-Somme : Zone de type 2
 - PPR inondation et ruissellement des cantons de Chaulnes et de Bray-sur-Somme : Zone de type 3
 - PPR de la Vall e de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
 - PPR de la Vall e de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
 - PPR de la Vall e de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
 - PPR de la Vall e de la Somme et ses affluents : Zone de type 4
 - PPR de Mesnil-Martinsart : Zone de type 1
 - PPR de Mesnil-Martinsart : Zone de type 2
 - PPR de Mesnil-Martinsart : Zone de type 3
 - Secteur   prot ger pour des raisons hydrauliques et/ou de protection de la ressource au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur concern  par un P rim tre d'Attente de Projet d'Am nagement Global au titre de l'article L151-41,5  du Code de l'Urbanisme
 - Secteur couvert par une Orientation d'Am nagement et de Programmation "Habitat" ou "D veloppement  conomique" au titre de l'article R151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur couvert par une Orientation d'Am nagement et de Programmation de densification au titre de l'article R151-6 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur soumis   un risque d'inondation (hors PPR) au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme
- zone_urban
 - 1AUco : Zone   urbaniser   vocation commerciale
 - 1AUec : Zone   urbaniser   vocation  conomique
 - 1AUh : Zone   urbaniser   vocation principale d'habitat
 - 1AUm : Zone   urbaniser mixte habitat /  conomie
 - 2AUec : Zone   urbaniser   vocation  conomique
 - 2AUh : Zone   urbaniser   vocation principale d'habitat
 - A : Zone agricole
 - Ac : Secteur agricole concern  par l'exploitation de carri res
 - Ae1 : Secteur agricole comprenant une ou des activit s  conomiques (Acheux-en-Am enois, Bouzincourt, M aulte)
 - Ae2 : Secteur agricole comprenant une ou des activit s  conomiques (Varenn s)
 - Ae3 : Secteur agricole comprenant une ou des activit s  conomiques (Ovillers-La-Boiselle)
 - Ae4 : Secteur agricole comprenant une ou des activit s  conomiques (Fricourt)
 - Aeq : Secteur agricole concern  par la pr sence d' quipements
 - Ap : Secteur agricole prot g 
 - Azh : Secteur agricole concern  par des Zones   Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur naturel concern  par l'exploitation de carri res
 - Neq : Secteur naturel d' quipements publics
 - Ni : Secteur naturel de loisirs
 - Nm : Secteur naturel li  au tourisme de m moire
 - Nzh : Secteur naturel concern  par des Zones   Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
 - Ua : Secteur urbain mixte des tissus anciens des p les structurants
 - Uaer : Secteur urbain concern  par des  quipements a roportuaires
 - Uag : Secteur urbain avec enjeux agricoles
 - Ub : Secteur urbain des tissus anciens des p les-relais et des communes rurales
 - Uc : Secteur urbain compos  majoritairement d'extensions r centes
 - Uch : Secteur urbain des ch teaux et leurs parcs
 - Uco : Secteur urbain de commerce
 - Uec : Secteur urbain  conomique
 - Uec1 : Secteur urbain  conomique
 - Uec2 : Secteur urbain  conomique
 - Uec3 : Secteur urbain  conomique
 - Uec4 : Secteur urbain  conomique
 - Uec5 : Secteur urbain  conomique
 - Ueq : Secteur urbain d' quipements publics
 - Uf : Secteur urbain des anciens faubourgs autour du centre-ville d'Albert
 - Up : Secteur urbain en p ri rie du centre-ville et des anciens faubourgs d'Albert
 - Uv : Secteur urbain du centre-ville d'Albert